

DECISION DG n° 2018-182
portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 10 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Article 10** : A la Direction de la maîtrise des flux et des référentiels de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

- Mme FAUCHIER-MAGNAN (Emilie) est nommée directrice ;
- Monsieur MORELLE (David) est nommé directeur-adjoint ;
- Madame HOUDON (Mouna) est nommée cheffe du pôle instruction et notification des dossiers ;
- Madame LEFEBVRE-RAISIN (Laurence) est nommée cheffe du pôle gestion des référentiels ;
- Monsieur BAHEUX (Christophe) est nommé chef du pôle pilotage de la Maîtrise d'Ouvrage ;
- Madame NIE (Magali) est nommée cheffe du pôle gestion documentaire, archivage et contrôle des processus. »

Article 2 : La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 3 septembre 2018, est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Dr Dominique MARTIN

Fait le 31 AOUT 2018

Directeur général